

Sciences sociales B/L
Conception AUDENCIA/ESSEC/HEC Paris
Session 2023

Sujet : Peut-on gouverner par les incitations ?

Analyse des résultats

Le **nombre des candidats** s'élève à **293**, contre 307 en 2022, 323 en 2021, et 299 en 2020, soit une réduction sensible.

La **moyenne** des copies est de **11,23** contre 11,20 en 2022, 10,55 en 2021, 10,49 en 2020, 10,39 en 2019, 10,75 en 2018, 10,96 en 2017, 10,50 en 2016, 9,83 en 2015, 10,98 en 2014, 10,34 en 2013 et 10 en 2012.

L'**écart-type** est de **3,65**, contre 3,59 en 2022, 3,56 en 2021 et 3,84 en 2020.

La **répartition des notes** est la suivante :

Notes	Effectifs (2023)	% (2023)	% (2022)
]16; 20]	27	9,2	6,9
]14; 16]	28	9,6	11
]12; 14]	52	17,8	21,9
]10; 12]	64	21,8	18
]8; 10]	57	19,4	17,1
]6; 8]	41	14	15,4
]0; 6]	24	8,2	9,7
	293	100	100

Trois constats peuvent d'emblée être effectués :

- la **moyenne** de la session est élevée, la plus élevée jamais atteinte ce qui, une nouvelle fois, traduit une qualité d'ensemble incontestable des candidats ; le jury s'en félicite et a souhaité le concrétiser dans l'évaluation

- la **dispersion globale des notes** est importante, entre 1/20 pour la plus basse et 20/20 pour la plus haute. Cependant, la relative faiblesse de l'écart type (3,65) atteste que le vivier des candidats qui se présentent aux concours est homogène dans la qualité

- 58 % des copies ont une **note strictement supérieure à 10** (171 sur 293), part exactement identique à ce qu'elle était en 2022, ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très acceptable, et 79 copies ont une note supérieure ou égale à 14/20. Le jury a souhaité, au vu de la qualité d'ensemble, attribuer des notes élevées dès lors que les copies présentaient quelques atouts, notamment liés à la réflexion voire à l'originalité des propos, même si des faiblesses pouvaient être décelées. Ainsi, cette année, trois 20/20, quatre 19/20, neuf 18/20 et onze 17/20 ont pu être attribués.

Analyse du sujet

Le sujet se rattache au **programme de Sciences sociales** en de très nombreux points, puisant tout à la fois dans la sociologie et dans l'économie. De très nombreuses items du programme ont été mobilisés par les candidats, de sorte que les prestations ont été d'une grande diversité, et dans leur très grande majorité, bien centrées sur le sujet. On peut toutefois noter que l'économie a été davantage mobilisée que la sociologie. Le jury a donc eu le plaisir d'évaluer des copies très différentes.

D'une manière générale, le concept d'« **incitations** » a été correctement défini, appréhendé et traité par les candidats. Ainsi, considérer les incitations comme des mécanismes qui encouragent ou dissuadent des individus ou des groupes d'individus à adopter un comportement particulier ou à prendre une décision afin d'atteindre un objectif spécifique permettait d'identifier une pluralité de formes d'incitations et par là-même d'entrer dans le sujet de manière simple et pertinente.

Le terme de « **gouverner** », certes très ouvert, a lui aussi été en général bien défini, mais parfois limité à une dimension de prise de décision dans le cadre de politiques publiques ; une réflexion sur la fonction de préférence étatique (versus fonction de préférence individuelle), posant ainsi la question de l'agrégation des fonctions de comportement des agents pouvait par exemple également être sollicitée. Plus généralement, trop peu de candidats ont mis en évidence les différentes facettes du concept de « gouverner », à savoir le « gouvernement », au sens des sciences politiques principalement, et la « gouvernance » ; or cela permettait d'enrichir l'analyse dans deux directions : la différence entre l'incitation d'une part et la contrainte ou l'obligation d'autre part, et la sociologie des organisations à travers la gouvernance d'entreprise.

Les candidats ont bien montré que les comportements individuels étaient au cœur de l'action publique et que les pouvoirs publics ont institué les comportements individuels en objets d'intervention en déployant des institutions fondées sur la légitimité de l'intérêt général à travers la loi qui oblige et qui sanctionne. Cependant, en raison de l'existence de biais de comportement - qu'ils soient cognitifs, émotionnels ou encore moraux - la recherche de l'efficacité économique et sociale passe par le déploiement d'incitations à adopter de « bons » comportements. Ainsi, cette démarche est-elle souhaitable, possible, opportune, efficace ?

L'ensemble de ces réflexions pouvait alors conduire à adopter le plan suivant, très complet :

I. De fait, les incitations occupent une place centrale dans l'exercice du pouvoir qu'il s'agisse du gouvernement d'une société, de la direction d'une entreprise ou d'une organisation

1/ Des incitations monétaires pour renforcer ou accompagner la coordination de marché et corriger les échecs de marché

Asymétries d'information, relation d'agence, externalités, biens collectifs, etc.

2/ Les incitations monétaires et non monétaires sont de plus en plus présentes dans la plupart des politiques publiques

Politiques de l'emploi (incitations sur l'offre et la demande de travail), politiques sociales d'activation, politiques de la concurrence (immunité totale d'amende si dénonciation d'un cartel), politique pénale (repentis et « collaborateurs de justice »), etc.

3/ Les incitations sont également au cœur des politiques d'entreprise

Taylorisme (salaire aux pièces), primes et bonus, dispositifs d'intéressement, de participation, salaire d'efficiency, modèle du tire-au-flanc, etc.

II. Les incitations, en particulier monétaires, sont largement employées, mais leur capacité à orienter les conduites des agents rencontre plusieurs limites liées à leur cohérence, à leur contenu, à leur ciblage, à la présence de motivations intrinsèques et de biais cognitifs

1/ Des problèmes d'efficacité et de cohérence

Incitations et courbe d'offre de travail coudée (effets de substitution et de revenu), effets à court terme et à long terme (gratifications monétaires en faveur de la lecture), pénalités monétaires dissuasives (Gneezy & Rustichini, « A fine is a price », 2000), marchés manquants (Arrow), effets d'aubaine...

2/ Les effets des incitations monétaires peuvent être limités car la rationalité des agents n'est pas simplement maximisatrice et calculatoire et leurs motivations ne sont pas seulement extrinsèques

Incitations monétaires contre-productives, effet d'éviction motivations extrinsèques/motivations intrinsèques, « Homo incitatus » (Tirole), critique wébérienne des motivations pécuniaires, effet Hawthorne, jeu de l'ultimatum, etc.

3/ Les biais cognitifs et les limites de la rationalité calculatoire sont censés être surmontés par les nudges et des architectures de choix adaptées, mais la portée effective de ces derniers peut être discutée

Heuristiques, effets de dotation, effet miroir, incohérence temporelle, indifférenciation sociale des individus face aux nudges, limites du behaviorisme (stimulus-réponse), le biais comportementaliste, etc.

III. Gouverner par les incitations, des limites aux dérives : une perspective économique comportementaliste réductrice qui peut participer d'un renouvellement des formes de domination

1/ Les incitations économiques entre désencastrement de l'économie et encastrement de l'action économique

Polanyi et la thèse du désencastrement (transposition des incitations de marché aux relations sociales, santé, éducation, mode de vie, etc.), incitations/monétarisation/marchandises fictives, Loi de Speenhamland (incitation à la paresse ou incitation en faveur de la demande de travail ?), Granovetter et la nouvelle sociologie économique (intérêts particuliers et comportement instrumental comme points de vue bornés).

2/ Gouverner efficacement requiert également de la légitimité dans l'exercice de l'autorité, de la cohésion, de la confiance, des valeurs et des normes partagées

Gouverner exclusivement par les incitations et atomisation (« Tout n'est pas contractuel dans le contrat », Durkheim), incitations et socialisation, « market mentality » (Titmuss), « esprit de calcul » (Bourdieu), Weber (processus de rationalisation et sociation).

3/ Recours aux incitations et formes de domination

Gouvernementalité (Foucault : la liberté comme technique de gouvernement), domination simple et domination complexe (Boltanski). Quelles incitations/motivations pour les producteurs d'incitations ? Démocratie participative et démocratie délibérative, relations professionnelles et démocratie sociale, gouvernance polycentrique (Ostrom).

Analyse des copies

Le jury note avec satisfaction la **qualité** tant du fond (réflexion, expression, explicitation...) que de la forme (structure, présentation, niveau de français...), les candidats de cette filière maîtrisent incontestablement les codes de la dissertation ; les introductions sont pour la plupart d'entre elles longues et bien structurées, et disposent d'une problématique riche ; dans la plupart des copies, les termes du sujet sont bien abordés. Le jury n'a pas corrigé en fonction d'un plan préétabli, mais a valorisé toutes les approches pertinentes, même partielles, dès lors qu'elles étaient justifiées. De nombreux auteurs ont été mobilisés, comme Tirole, Weber, Olson, Thaler et Kahneman, Nash, Milgrom, North... le jury a de plus apprécié la grande diversité d'approches et d'intéressants développements sur le rôle des incitations dans les cadres du marché du travail, de l'impôt, de l'éducation, des asymétries d'information, des aides sociales, des questions environnementales, de la politique démographique, ou encore de la politique économique et notamment de la politique monétaire...

Le jury souhaite toutefois souligner **quelques points négatifs** sur lesquels s'est appuyée la discrimination entre les copies ; ainsi, les notes les plus faibles ont été attribuées à des copies qui présentaient différentes défaillances :

- une difficulté à délimiter ce qui relève de l'incitation (signal-prix, *nudges*, subventions, primes) et de la réglementation
- la quasi-absence de réflexion critique sur les instruments d'incitations utilisés, tels les *nudges* par exemple ; or, une abondante littérature existe sur ce point...
- les défaillances dans l'orthographe, et parfois même dans la syntaxe ; ceci est d'autant plus surprenant, et peu tolérable, que ces candidats sont formés aux études littéraires
- le recours à des graphiques discutables, soit parce qu'ils manquent de consistance, soit parce qu'ils présentent des erreurs manifestes.

De très bonnes copies ont par exemple structuré leurs analyses autour des plans pertinents suivants :

- **Plan 1** :
 - I. Les incitations peuvent être rapides et efficaces à mettre en place
 - II. Cependant, les incitations peuvent générer des effets pervers
 - III. Les incitations soulèvent des interrogations éthiques quant au sens à donner à l'action publique
- **Plan 2** :
 - I. Pourquoi gouverner par les incitations ?
 - II. Comment gouverner par les incitations ?
 - III. Quelles limites y a-t-il à gouverner par les incitations ?

Comme on le voit, de très hautes notes ont été attribuées à des plans très différents, ce qui confirme bien le fait que le jury a été ouvert et sensible à toute démarche des lors qu'elle était justifiée par une problématique cohérente, explicitée, argumentée et que l'argumentation et la réflexion étaient pertinentes.

L'épreuve de Sciences sociales a donc globalement été très honorable ; le jury s'en félicite et reconnaît, à travers les copies, la qualité de la formation au sein de cette filière. Il espère que les candidats à venir se saisiront des remarques présentes dans ce rapport afin d'améliorer encore les prestations.

Bibliographie indicative...

BERGERON (Henri), CASTEL (Patrick), DUBUISSON-QUELLIER (Sophie), LAZARUS (Jeanne), NOUGUEZ (Étienne), PILMIS (Olivier), *Le Biais comportementaliste*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.
TIROLE (Jean), *Economie du bien commun*, PUF, 2016.